

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

| Cadre réservé à l'autorité environnementale |                      |                       |
|---|----------------------|-----------------------|
| Date de réception :                         | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| 06/12/2017                                  | 06/12/2017           | 2017-0313             |

### 1. Intitulé du projet

CREATION D'UN GOLF URBAIN COMPACT DE 9 TROUS ET D'UN PRACTICE SUR LA COMMUNE DE SOISSONS (02)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Soissons

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Alain Crémont  
Maire de la ville de Soissons

RCS / SIRET

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 1 | 0 | 2 | 0 | 6 | 9 | 5 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Forme juridique ISSN

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie   | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br><i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>                         |
|---|---|
| 44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés<br>c) Terrains de golf et aménagements associés d'une superficie supérieure à 4 hectares | La commune de Soissons envisage sur son territoire la réalisation d'un golf compact de 9 trous, sur une emprise de 12 hectares, calée dans une boucle de l'Aisne, au nord du quartier Saint-Crépin. |

### 4. Caractéristiques générales du projet

***Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire***

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de golf sur la commune de Soissons, comprendra le parcours complété d'un practice de 210 à 220 mètres de longueur, une aire de greens d'entraînement, et d'un abri de jeu sur le practice.

Il se composera de greens et tour de greens synthétiques.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est de compléter la demande et le besoin de équipements sportifs de la commune de Soissons. Ce projet s'inscrit dans une vaste zone non bâtie située au sud de la rivière Aisne et au nord du quartier Saint-Crépin (qui commence au sud de l'axe boulevard Branly / boulevard H. Martin). On trouve dans ce secteur des équipements sportifs (cynodrome, gymnase sur le boulevard Branly, terrains de sport...), des espaces communautaires (espace Parisot) et un lieu consacré à la détente et à la promenade (parc Saint-Crépin).

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Porté par la commune de Soissons, le projet s'inscrit dans une vaste zone non bâtie mais soumise au PPRI. Un pré-diagnostic a été établi en juin 2015 par la société Archigolf et soutenu par la Fédération Française de Golf. Le pré-diagnostic établit la compatibilité du terrain et de ces contraintes environnementales (submersion temporaire lors de crue) avec l'activité projetée. Les travaux de nivellement et d'aménagement du golf 9 trous sont prévus au cours de l'année 2018.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Ce parcours est constitué d'une boucle de neuf trous complétée d'un practice et d'un green d'entraînement de 3 trous.

Le bâtiment réservé à l'entretien du parcours, bâtiment fédérateur regroupant les vestiaires, le bar, les services administratifs et de gestion sera aménagé hors emprise du présent projet. Il ne fait pas partie de la présente demande au cas par cas.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau sous les rubriques 2.5.10

Aucune procédure d'autorisation n'est nécessaire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques  | Valeur(s)   |
|---|---|
| La superficie totale du projet est d'environ 12 hectares, composé des parcelles suivante de la section BS : | Surfaces des parcelles. Seuls 12 ha seront aménagés : |
| Parcelle n°10   | 136 915 m <sup>2</sup>                                |
| Parcelle n°34   | 2 955 m <sup>2</sup>                                  |
| Parcelle n°35   | 27 255 m <sup>2</sup>                                 |
| Parcelle n°36   | 56 045 m <sup>2</sup>                                 |
| Parcelle n°37   | 128 759 m <sup>2</sup>                                |
| NB : Le plan du périmètre global du projet est fourni en annexe 5   |   |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Avenue du Mail  
02200 Soissons

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 0° 3' 3" 1' 9" 7" E79 Lat. 4° 9' 3" 9" N80

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"  
 Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"  
 Communes traversées :  
 Soissons

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une ZNIEFF de type 1 est recensée à moins de 1 km du projet (430 m), il s'agit de la zone dite "Mont de Pasly"        |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un arrêté biotope est recensé sur la commune voisine de Pommiers. Il s'agit des "Pelouses Calcaires du Soissonnais".  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune zone humide n'a été recensée sur le site (recensement floristique et étude pédologique effectuée en mai 2016). |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Soissons est concernée par le PPR inondations approuvé le 24/04/2008, sur la Vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt. La zone est entièrement concernée par la zone rouge du PPRI. Les installations projetées respecteront la réglementation associée à cette zone.  |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Soissons appartient à la ZRE 3001 de l'aquifère multicouche de l'Albien-Néocomien.<br>Le golf ne nécessitera pas de forage ou de pompage dans la nappe pour l'arrosage des espaces verts, aucun produit dangereux ne sera utilisé (phytosanitaire) et une gestion raisonnée des espaces verts sera mise en place.                         |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le golf se situera sur un site comprenant 7 champs de captage et donc des périmètres de protection rapprochés. Ce champ comporte 7 forages d'une profondeur variant de 49 à 70 m et captant principalement de l'eau dans la nappe de la craie Sénonienne. Néanmoins ces périmètres seront protégés et aucun aménagement ne se situera dans ces emprises |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le centre urbain de Soissons est inscrit depuis 1977. Le futur golf se situe à plus de 500 au Nord de ce site.  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site le plus proche est la Zone de Protection Spéciale FR2212002 « Forêts picardes : massif de Saint-Gobain », qui se trouve à 12 600 m au Nord de la commune de Soissons.   |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Un site classé est recensé sur la commune voisine de Crouy. Il s'agit du "Rocher de la Pierre Frite".   |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>  |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le golf ne nécessitera pas de forage ou de pompage dans la nappe pour l'arrosage des espaces verts, aucun produit dangereux ne sera utilisé (phytosanitaire) et une gestion raisonnée des espaces verts sera mise en place.<br>Le site sera alimenté en eau potable par le réseau communal, il n'y aura pas d'arrosage du golf qui se composera de greens et tours de greens synthétiques. |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Au droit du projet, les eaux pluviales ruisselleront naturellement avant de s'infiltrer dans le sol. Les aménagements projetés ne modifieront pas de façon notable les échanges hydriques entre l'air, le sol et le sous-sol.  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Milieu naturel          | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Actuellement la zone d'étude est occupée par une prairie de fauche composée d'espèces floristiques et faunistiques communes. Le site ne présente pas de liaison avec d'autres milieux écologiquement plus intéressants. La présence quasi permanente de l'activité humaine (Stade de football, parc de ville) limite la potentialité de faune remarquable.                                 |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site le plus proche est la Zone de Protection Spéciale FR2212002 « Forêts picardes : massif de Saint-Gobain », qui se trouve à 12 600 m au nord   |

|                  |  |  |  |   |
|------------------|--|--|--|---|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Actuellement la zone d'étude est occupée par une prairie de fauche et un parc boisé. L'occupation des sols sera principalement modifiée au droit des green et tour de green (installation synthétique). Les espaces boisés ne seront pas modifiés.  |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Selon le plan des servitudes du PLU de la commune de Soissons, le site d'étude n'est pas concerné par une servitude résultant du plan de prévention des risques technologiques (PPRT)   |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>   | La commune de Soissons est concernée par le PPR inondations approuvé le 24/04/2008, sur la Vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt. La zone est entièrement concernée par la zone rouge du PPRI. Les installations projetées respecteront la réglementation associée à cette zone.  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Les activités projetées n'engendreront pas de risque sanitaire.   |
|                  | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>   | Les sites du mail (piscine, espace Parisot, parc Saint-Crepin, terrains de Tennis) impliquent actuellement de nombreux déplacements.<br>Le trafic associé aux usagers de la piscine se verra transféré vers le nouveau complexe aquatique avenue de Compiègne, au cours de l'année 2018.<br>Concernant le golf, une première estimation (or enseignements, débutants et scolaires) donne une fréquentation d'environ 5000 personnes par an. |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Les activités projetées dans un contexte urbain ne seront pas à l'origine, dans les zones réglementées, d'une émergence supérieure aux valeurs admissibles.   |

|                  |   |  |  |  |
|------------------|---|--|--|--|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | <p>Le site actuellement occupé par une prairie de fauche et des espaces boisés, ne fait pas l'objet d'un éclairage nocturne. Sa requalification pourra engendrer des émissions lumineuses, uniquement au niveau du practice (faible impact).</p> |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <p>Les eaux pluviales ne seront pas interceptées et ruisselleront naturellement sur le site.</p>   |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   | <p>Le projet de golf sera principalement générateur de déchets ménagés.</p>  |



|   |   |                                     |                                     |   |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Suite l'aménagement du golf, les installations projetées impliqueront une modification de l'usage du sol. |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales interceptées par les futurs aménagements, celle-ci se fera naturellement en respect du règlement d'assainissement de l'agglomération de Soissons et du SDAGE 2016-2021 «du bassin Seine et cours d'eau côtiers, normands », adopté le 5 novembre 2015. La gestion des eaux pluviales des espaces et voiries publics réalisés respecteront les principes de ces deux cadres. Les ruissellements naturels seront conservés.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'un golf, sur une emprise de 12 hectares, sur la commune de Soissons, se fera au droit de terrain en friche herbacée. L'occupation des sols sera principalement modifiée au droit des green et tour de green (installation synthétique). Les espaces boisés ne seront pas modifiés. En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales interceptées par les futurs aménagements, celle-ci se fera en respect du règlement d'assainissement et du SDAGE 2016-2021. Le site est concernée par la zone rouge du PPR inondations approuvé le 24/04/2008, les installations projetée respecteront la réglementation associée à cette zone. En conséquence, étant données les mesures présentées précédemment, le projet peut-être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input type="checkbox"/>            |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
|       |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Soissons

le,

Signature



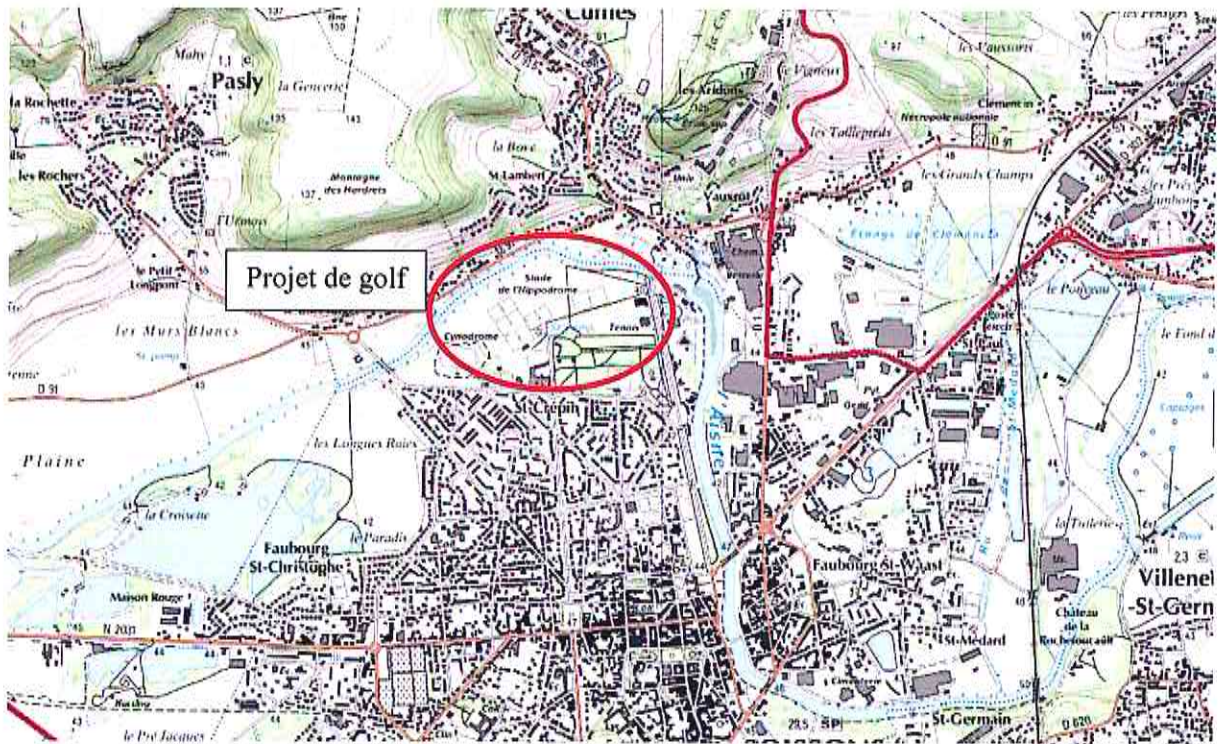
*[Handwritten signature]*

## Annexe 2 :

Vue aérienne de la zone d'étude :



Carte IGN au format 1/25000 :



**Superficies retenues pour le projet :**



**Extrait du PLU de la commune de Soissons au droit du projet :**



Annexe 3 :

Localisation des prises de vue :

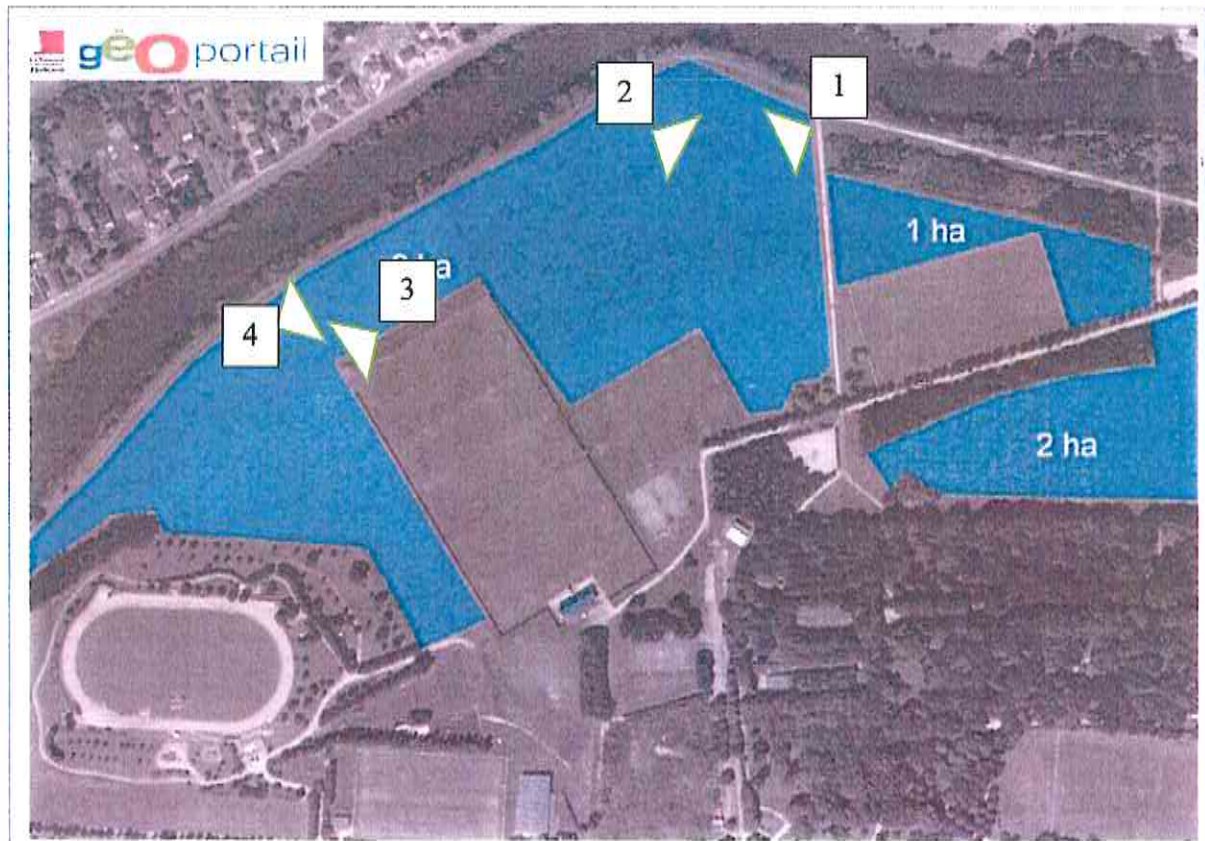


Photo n°1 :



Photo n°2 :



Photo n°3 :

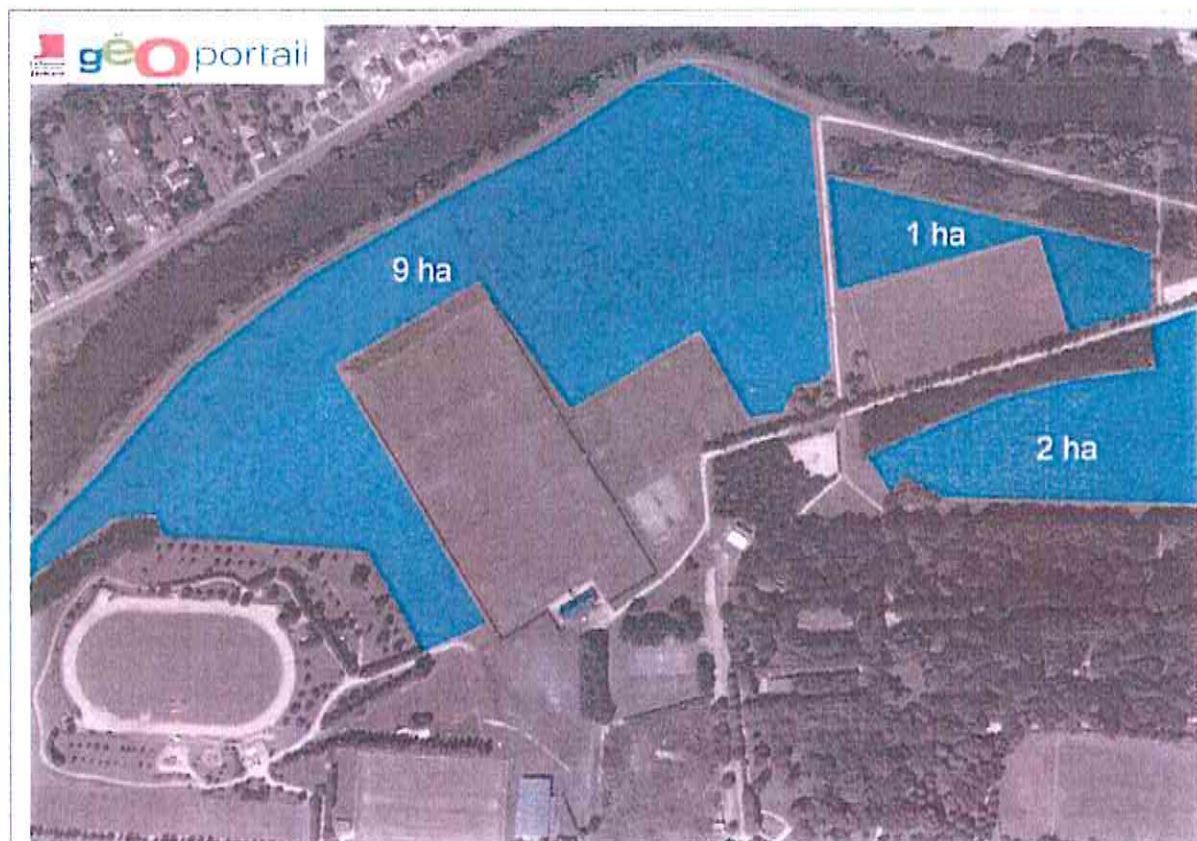


Photo n°4 :



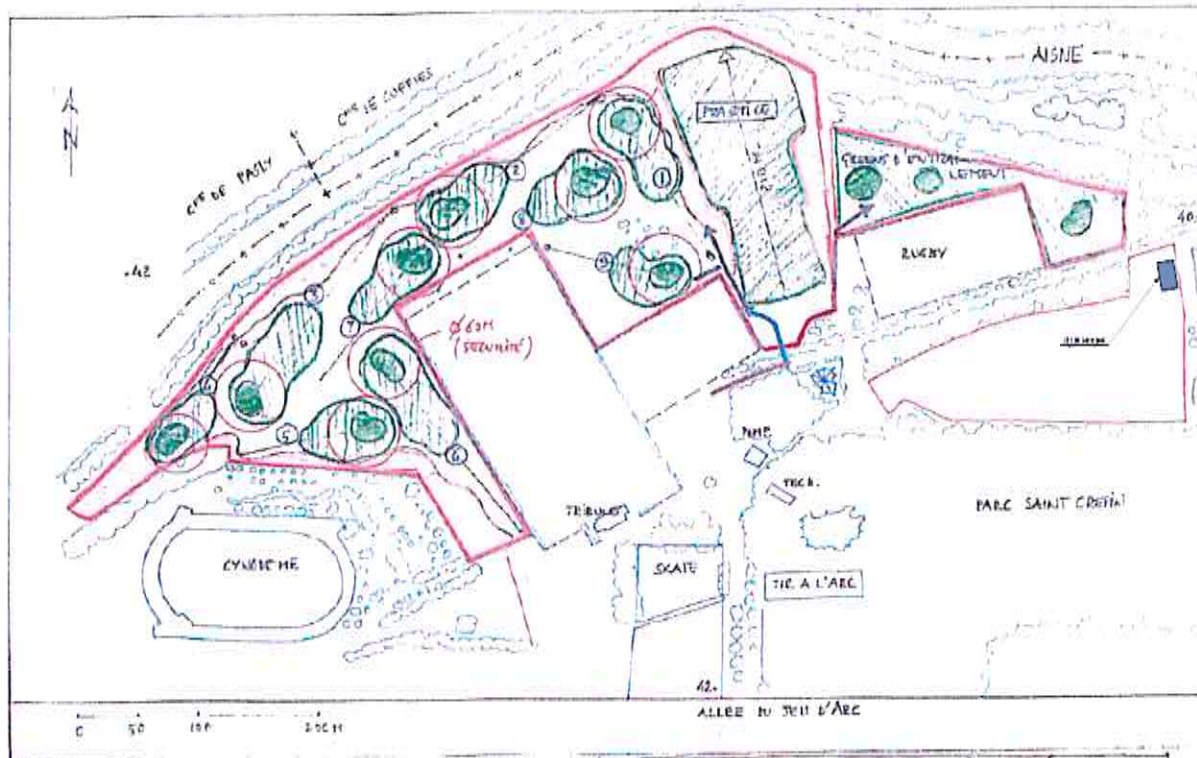
## Annexe 5 :

### Superficies retenues pour le projet :

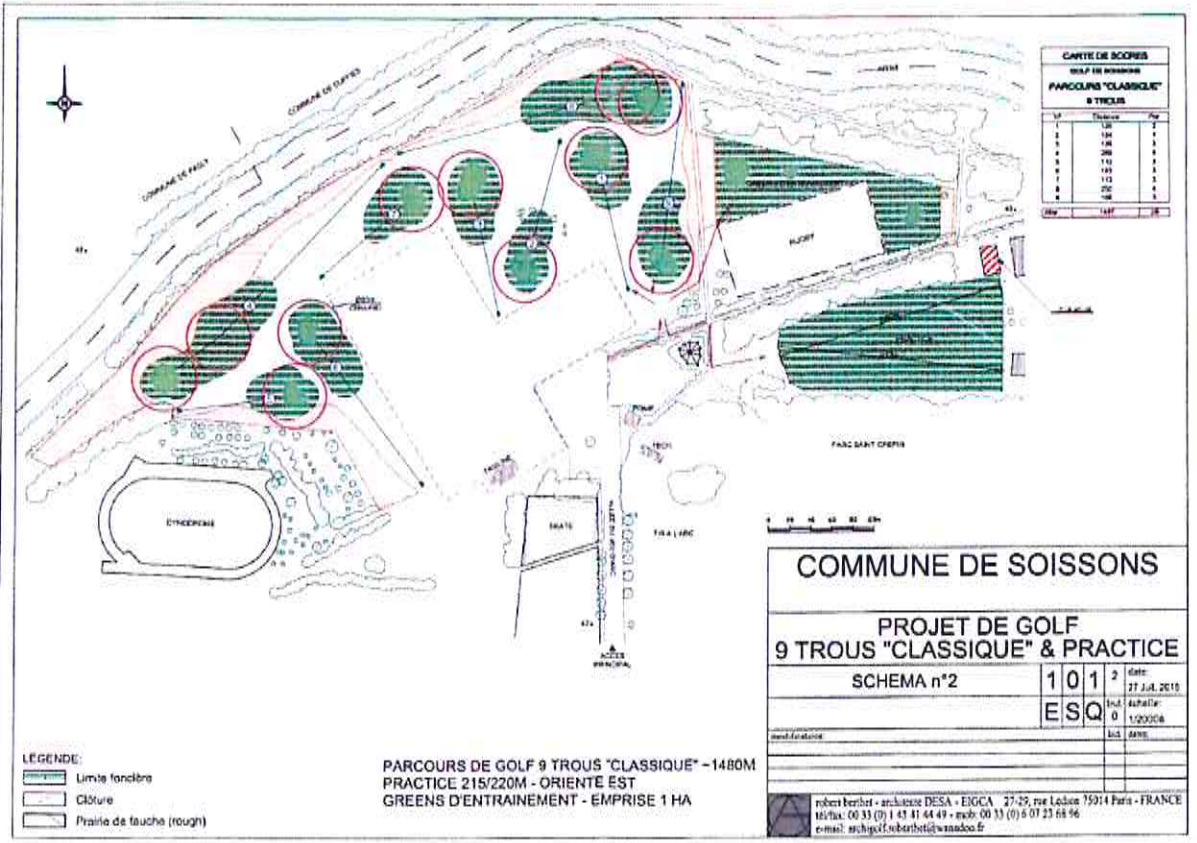


Le choix définitif de l'implantation du « parcours du golf » n'a pas encore été retenu et sera sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage (la Commune de Soissons) quant aux prescriptions de l'architecte retenu. Présentation des 3 schémas potentiels :





SCHEMA N°1 PARCOURS 3 TROUS COMPACT 1200 M  
 PRACTICE 210 M, ORIENTE N.N.O.  
 GREENS D'ENTRAINEMENT - EMPISE 2 HA  
 2 HA DE PRANDE NON UTILISEES



CARTE DE SCORES  
 GOLF DE SOISSONS  
 PARCOURS "CLASSIQUE"  
 9 TROUS

| N°    | Distance | Par |
|-------|----------|-----|
| 1     | 130      | 3   |
| 2     | 150      | 4   |
| 3     | 180      | 4   |
| 4     | 200      | 4   |
| 5     | 110      | 3   |
| 6     | 110      | 3   |
| 7     | 200      | 4   |
| 8     | 180      | 4   |
| 9     | 150      | 3   |
| Total |          |     |
| 1100  |          |     |

LEGENDE:  
 Limite foncière  
 Clôture  
 Prairie de fauche (rough)

PARCOURS DE GOLF 9 TROUS "CLASSIQUE" - 1480 M  
 PRACTICE 215/220 M - ORIENTE EST  
 GREENS D'ENTRAINEMENT - EMPISE 1 HA

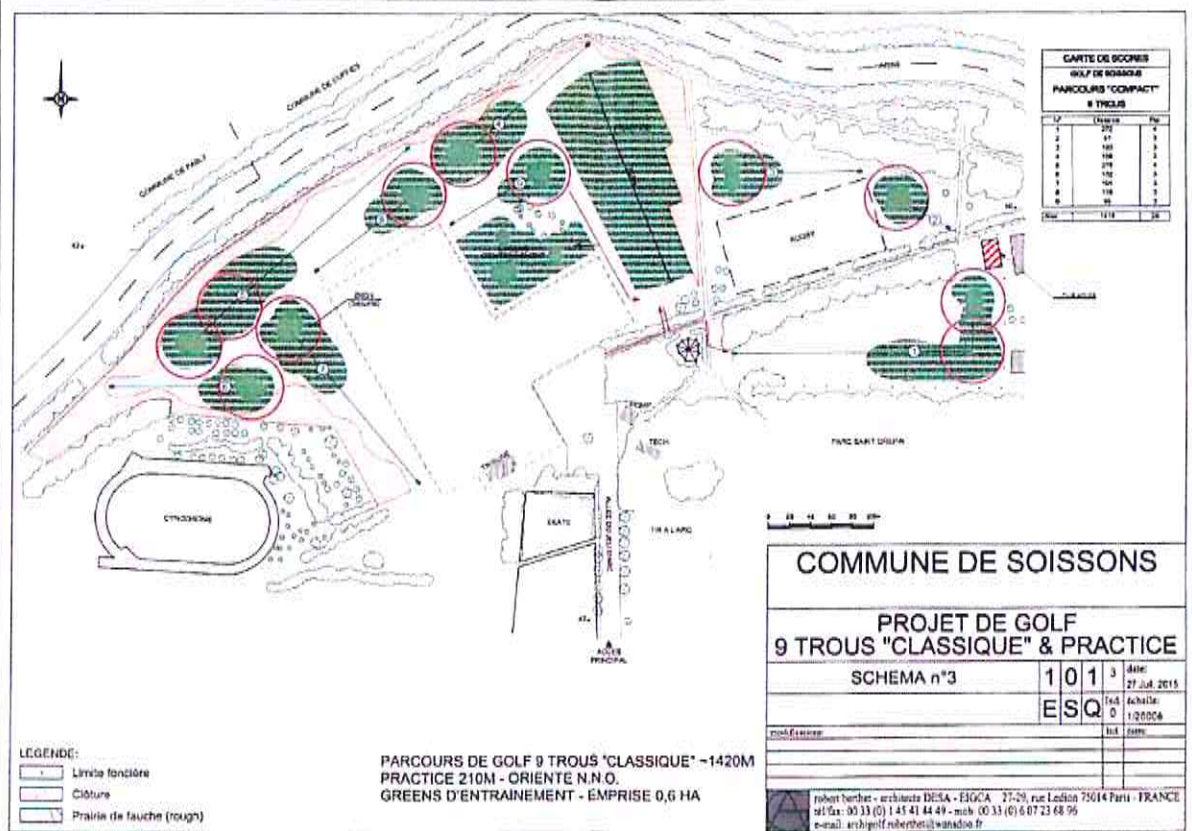
COMMUNE DE SOISSONS

PROJET DE GOLF  
 9 TROUS "CLASSIQUE" & PRACTICE

SCHEMA n°2

|             |   |                    |
|-------------|---|--------------------|
| 101         | 2 | Date: 27 JUIL 2018 |
| ESQ         | 0 | Échelle: 1:50000   |
| Mise à jour |   | Scale: 1:50000     |
| Mise à jour |   | Scale: 1:50000     |

Architecte: archi@desa.fr  
 DESA - ESQCA - 27-29, rue Ledoux 75014 Paris - FRANCE  
 Tél: 01 47 44 44 49 - Fax: 01 47 44 44 46  
 Email: archi@desa.fr



**CARTE DE SOISSONS**  
**MAIRIE DE SOISSONS**  
**PARCOURS "COMPACT" 9 TROUS**

| N°    | Surface | N°   |
|-------|---------|------|
| 1     | 200     | 1    |
| 2     | 150     | 2    |
| 3     | 150     | 3    |
| 4     | 150     | 4    |
| 5     | 150     | 5    |
| 6     | 150     | 6    |
| 7     | 150     | 7    |
| 8     | 150     | 8    |
| 9     | 150     | 9    |
| Total |         | 1350 |

**LEGENDE:**  
 - - - Limite foncière  
 --- Clôture  
 ▨ Prairie de fauche (rouge)

**PARCOURS DE GOLF 9 TROUS "CLASSIQUE" - 1420M**  
**PRACTICE 210M - ORIENTE N.N.O.**  
**GREENS D'ENTRAÎNEMENT - EMPRISE 0,6 HA**

**COMMUNE DE SOISSONS**

**PROJET DE GOLF**  
**9 TROUS "CLASSIQUE" & PRACTICE**

|            |     |     |                  |
|------------|-----|-----|------------------|
| SCHEMA n°3 | 101 | 3   | date: 27.06.2015 |
|            | ESQ | 0   | échelle: 1/2000  |
| projeté    |     | dit | date:            |
|            |     |     |                  |
|            |     |     |                  |

Robert Berthe - architecte DEEA - EGCA - 77-29, rue Ledoin 75014 Paris - FRANCE  
 tel/fax: 00 33 (0) 1 45 41 44 49 - mob: 00 33 (0) 6 07 23 48 99  
 e-mail: arbobert@robertberthe.com

